



ISERE

38360 NOYAREY

**Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire****CONSEIL MUNICIPAL***Séance du lundi 25 mars 2024***DELIBERATION N°2024-018**

L'an 2024, le 25 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT**DONNE POUVOIR :**

Prazeres RIBEIRO pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENTS :

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PERRIN a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12/02/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-018 : Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'État et la commune de Noyarey – Projet "CNR" pour l'école maternelle "La Coccinelle"

Sandrine CURTET, Rapporteuse

VU la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques ;

VU le projet pédagogique présenté par l'école maternelle « La Coccinelle » relevant de la Collectivité,

Dans le cadre de la démarche nationale « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français, associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées

volontaires, mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif, avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

L'équipe de l'école maternelle « La Coccinelle » s'est saisie de cette démarche pour élaborer un projet ambitieux intitulé « *La nature c'est la classe !* ». Ce projet, construit en partenariat avec plusieurs structures, a fait l'objet de rencontres et d'échanges approfondis avec les élus et les agents de la commune.

Inscrit sur trois ans jusqu'en 2026, ce projet vise à aller à la rencontre de la nature puis la ramener à l'école pour en faire son quotidien. Il s'agit ainsi de faire classe dehors une semaine sur deux la première année puis toutes les semaines les années suivantes. L'appropriation d'un espace naturel, mais aussi la construction d'un jardin pédagogique et la végétalisation des espaces de l'école sont prévus.

L'objectif est ainsi de combiner l'enseignement entre les murs avec la classe dehors, amenant les enfants à faire le lien entre l'école et la vie quotidienne, entre la théorie et l'expérience directe.

Ce projet fait l'objet d'un échéancier précis sur trois ans et d'un travail de programmation budgétaire avec des travaux prévus sur chaque année.

Au regard de l'ambition de ce projet que la Collectivité soutient pleinement, il est **PROPOSE** au Conseil municipal :

- de **DONNER SON ACCORD** et de **SOLLICITER** l'Etat via l'académie, au titre du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la Collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique
- d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention « de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique », en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD et **AUTORISE** le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat en signant la Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique ci-jointe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 28/03/2024

Reçu en préfecture le : 27/03/2024

Exécutoire le : 28/03/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/03/2024

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

